

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA MUNICIPALITE DE KAB ELIAS ET LE CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

ENTRE

Le Département du Territoire de Belfort, représenté par monsieur Yves Ackermann, président en exercice, dûment habilité à cet effet par la délibération n° 45 DGADL-CG 06.5 du Conseil général en date du 2 octobre 2006,

d'une part,

ET

La Municipalité de Kab Elias au Liban, représentée par Monsieur Fayad Ali Haïdar, maire en exercice,

d'autre part,

VU

La convention approuvée par délibération n° 45 DGADL-CG 06.5 du Conseil général en date du 2 octobre 2006,

PREAMBULE

S'inscrivant dans la continuité des liens tissés entre le Conseil général du Territoire de Belfort et la municipalité de Kab Elias depuis 2005,

Fortes des actions de coopération définies en commun et mises en œuvre par les deux collectivités en vue de promouvoir des échanges ayant pour socle :

- La volonté de mener conjointement des actions pour un rapprochement des populations,
- La participation et l'implication de la société civile et de ses établissements dans la mise en œuvre de la coopération,
- Les valeurs communes de respect des Droits de l'Homme, de Démocratie et des principes de bonne Gouvernance,

Il est arrêté et convenu que la convention précitée est complétée comme suit :

Dès lors que des évènements nationaux viendraient à rendre nécessaire une intervention humanitaire sur le territoire de l'un des partenaires,

Compte tenu du fait que les situations d'urgence peuvent difficilement être traitées sous l'angle de la coopération décentralisée conventionnelle,

Les deux partenaires se doivent assistance mutuelle,

- *Dans l'intérêt direct des sinistrés,*
- *Dans le respect de la neutralité politique (l'action humanitaire ne devra pas constituer un soutien direct à une des parties d'un conflit international ou civil ou à une communauté),*


- Et dans le respect des principes figurant dans les accords internationaux souscrits par la France et le Liban (non-discrimination, respect des résolutions des Nations Unies...),

Les deux partenaires s'engagent à ce que la partie bénéficiaire rende compte de l'utilisation des moyens financiers, humains ou matériels mis à disposition dans une telle situation.

Fait à Belfort, le 04/11/2006

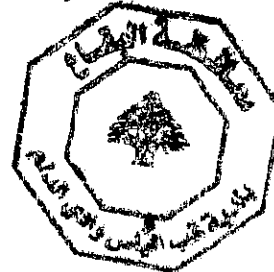
Le président du Conseil général
du Territoire de Belfort,

Yves Ackermann



Le maire
de Kab Elias,

Fayad Ali Haïdar



رئيس بلدية كاب إلياس - وادي العلم
فياض حيدر